



# COMPTE-RENDU DU COLLOQUE

## « LA LIBÉRALISATION FÊTE SES 10 ANS : QUI TRINQUE ? »

30 novembre 2017 – Maison des Parlementaires – Bruxelles

Les notes présentées dans ce document n'ont pas pour objet de présenter un compte-rendu exhaustif des interventions mais bien un aperçu des présentations ayant animé la journée. Cela étant dit, certains intervenants nous ayant fait parvenir le texte de leur présentation, nous nous sommes permis de les citer dans leur intégralité.

## Table des matières

Introduction (par Véronique van der Plancke).....	3
Témoignages .....	4
Le choix du marché : présupposés, limites et impasses (par Gabriel Maissin) .....	7
1. Le marché, les marchés... Hier et aujourd'hui.....	7
2. Les présupposés du "choix du marché" .....	8
3. Limites et failles du choix du marché .....	9
4. Conclusion.....	10
La libéralisation de l'énergie, un long fleuve pas si tranquille (par Jean-Pierre Hansen) .....	10
Le droit à l'énergie et la libéralisation, un regard syndical européen (par Guillaume Durivaux) .....	13
Table ronde : Quels autres possibles ? Les citoyens et les pouvoirs publics se mobilisent !.....	17
Dirk Vansintjan, président de Rescoop.eu et d'Ecopower .....	17
Olivier Petitjean, responsable de l'Observatoire des multinationales.....	18
Alix Bolle, EU affairs manager chez Energy Cities .....	19
Philippe Devuyt, médiateur fédéral de l'énergie.....	22
Débat politique (animé par Xavier Counasse, journaliste au Soir).....	30
Conclusion (par Christine Mahy, RWLP).....	31
Chronique non-concluante (par Paul Hermant, FdSS) .....	32

## Introduction (par Véronique van der Plancke, FdSS)

Les trois associations à l'initiative de ce colloque travaillent au quotidien sur la thématique de l'accès à l'énergie et de la précarité énergétique. La précarité énergétique, c'est la situation de ceux pour qui l'accès à l'énergie devient inabordable, ceux qui devront soit se priver d'énergie, soit consentir un sacrifice budgétaire démesuré pour satisfaire à leurs besoins de base en énergie. L'énergie sous toutes ses formes est pourtant indispensable au maintien, au quotidien, de conditions de vie digne. La précarité énergétique, c'est la réduction du sens de la vie car comment construire des projets quand on « a froid et qu'on reste cloîtré » ; elle impacte gravement santé mentale et physique. Or, le dernier baromètre de la FRB révèle que la précarité énergétique concerne en Belgique plus d'un ménage sur cinq.

Quant à la libéralisation des marchés de l'énergie, on pourrait dire qu'elle tire sa source en Angleterre en 1984 lorsque Margaret Thatcher entame un bras de fer violent avec le syndicat des mineurs. Après une année de grève, le secteur est privatisé et le mouvement de libéralisation de l'énergie est lancé. Les directives européennes concernant le marché commun de l'électricité et du gaz suivent en 1996 et 1998. En Belgique, c'est en 2007 que les marchés sont ouverts pour les particuliers... il y a 10 ans donc. Présentée comme une panacée, la libéralisation devait faire baisser les prix, permettre une meilleure information pour le consommateur et favoriser la transition énergétique vers un système plus durable. Le renforcement d'un marché « commun » devait aussi resserrer les liens entre les Etats européens.

Certains se demandent peut-être dans quelle mesure la précarité énergétique et la libéralisation doivent être reliées ? Cela fait longtemps que nous, organisateurs de ce colloque, sommes convaincus de l'impact du libre marché sur l'accès effectif à l'énergie. Nous l'observons tous les jours sur le terrain, auprès des ménages et via les retours des travailleurs sociaux. Non seulement, la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité n'a pas conduit à une diminution des prix, mais en plus certaines stratégies commerciales des fournisseurs font des ravages au sein des ménages les plus fragilisés : complexité croissante et extrême des factures et du marché ; déséquilibre de la relation consommateur-fournisseur ; techniques de vente intrusives, agressives ou mensongères, tel le démarchage abusif à domicile ou le marketing ciblé ; non-recours aux protections sociales existantes; fin anticipée des contrats de fourniture ; coupures arbitraires, etc. Pourtant, malgré ces observations et expériences, nous n'avons jamais pu théoriser les liens entre libéralisation et érosion du droit et de l'accès à l'énergie. La littérature scientifique à ce sujet est pauvre, et les discours frileux.

Alors, en quoi finalement la libéralisation des secteurs de l'énergie a-t-elle précisément impacté la condition des ménages les plus précarisés ? Pourquoi avoir libéralisé ce marché ? Quels devaient en être l'ensemble des avantages ? Était-ce vraiment une bonne idée ?

Aujourd'hui, des voix s'élèvent pour dénoncer les promesses non tenues de la libéralisation de l'énergie. Nous profitons donc de cet élan et de cet anniversaire pour prendre le temps d'analyser ces questions. Hannah Arendt, dans son livre « Conditions de l'homme moderne », rappelle que « L'homme, dans l'action, est soumis à un double fardeau. Le fardeau de l'imprévisible et de l'irréversible ». Et puis, il y a le registre du réversible. Tel le marché, qui est un choix reposant sur des hypothèses et des visions. Un choix qui n'est ni un phénomène naturel ni une forme d'avènement de l'histoire. Il y a exigence démocratique à questionner sans cesse les modes de gestion et de gouvernance de l'énergie que nous souhaitons nous donner.

Peut-être certains d'entre vous souriront-ils à l'idée d'une certaine orientation du débat. Bien entendu, par la nature de nos activités et de nos combats, nos discours tendent toujours vers plus de

justice sociale et une meilleure protection des ménages. Mais l'objectif de l'organisation de cette journée était également de sortir de notre zone de confort et de confronter nos hypothèses aux regards d'experts du secteur ainsi qu'au vôtre. Parmi vous se cachent, avec plus ou moins de succès, de nombreux travailleurs de terrain mais aussi des représentants des fournisseurs, des gestionnaires de réseau, des régulateurs, des pouvoirs publics, des académiques et plusieurs citoyens. Nous désirons, au cours de la journée, vous entendre et échanger ensemble.

Ce matin, nous porterons notre attention sur ce qu'il s'est passé depuis dix ans par différentes portes d'entrées : celle des citoyens et celle des travailleurs sociaux, qui ont témoigné. Nous remercions d'ailleurs ici les CPAS pour leur rôle majeur dans la protection des ménages. G. Maissin nous aidera ensuite à mieux comprendre la mécanique et les limites du marché avant de plonger au cœur de la libéralisation des secteurs de l'énergie avec JP. Hansen qui la connaît bien pour l'avoir vécue de l'intérieur en tant que CEO d'Electrabel. G. Durivaux abordera quant à lui la question sous l'angle du droit à l'énergie.

Cette après-midi nous ouvrirons les perspectives. Nous entendrons donc quatre acteurs à propos des alternatives possibles à la situation actuelle. Voilà de quoi faire de cet anniversaire un moment réellement réjouissant. Les citoyens et les pouvoirs publics détiennent-ils des éléments de solution ?

Enfin, nous demanderons aux responsables politiques présents lors de la deuxième table ronde de regarder la libéralisation en face et de se positionner par rapport aux propositions et perspectives avancées lors de la journée.

Nous clôturerons les festivités avec Christine Mahy et Paul Hermant, avec leur verbe et leur plume toujours sublimes et engageantes.

Hé oui... « Etre un marché libéré tu sais c'est pas si facile » ... Parce que les enjeux sociaux et environnementaux sont colossaux, nous vous proposons ici humblement de reprendre la main sur notre avenir énergétique commun.

## Témoignages

### **Anne Leclercq du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, au nom de Stéphanie (citoyenne)**

Je suis rentrée en contact avec le RWADE pour des problèmes de démarchage. J'étais en congé maladie pendant plusieurs semaines pendant lesquelles j'ai été démarchée 3 fois.

Ce qui m'a perturbée c'est qu'ils étaient vraiment centrés sur les logements sociaux. Je suppose que c'était une grosse cible de personnes qui n'ont pas la possibilité de connaître le marché de l'électricité. Ils n'ont pas été démarcher dans les quartiers résidentiels autour. Ma grand-mère habite dans ce coin-là. J'en ai parlé à elle et à d'autres voisines, âgées et qui quittent peu leur domicile. Elles n'auraient pas pu les louper s'ils étaient passés à un moment.

C'était aussi intrigant leur façon de rentrer dans les domiciles. Leur première technique était de se faire passer comme envoyé par les logements sociaux. Pour vérifier le compteur. Comme c'était au moment du plan PIVERT, je me dis, oui logique. Au début je n'ai pas prêté attention. Je me suis demandé s'ils ne se sont pas engouffrés dans la brèche, sachant qu'il y avait eu des travaux récemment.

Ils ont donc regardé le compteur. C'était un Compteur à budget. La société de logements sociaux nous avait placé récemment un bihoraire. Tout était en ordre.

Le premier prospecteur voulait que je lui fournisse une attestation prouvant qu'on avait bien activé ce système et qu'on était bien client protégé. Je lui ai dit que ça ne m'intéressait pas. Il me disait que c'était pour avoir un prix encore plus avantageux, ... Je lui montre les documents.

ORES m'avait bien dit que ce n'était pas possible d'avoir un prix meilleur que le tarif social. Je les avais contactés car on avait eu 2 relevés annuels de chez Engie et de chez ORES. Je les ai rappelés pour vérifier qu'on était bien client protégé, que toutes les démarches avaient été faites par la médiatrice comme elle nous avait dit. Elle nous avait bien mis en garde contre le démarchage.

Il voulait me sortir des prospectus. Je lui ai dit non, que je n'étais pas bien, que je n'étais pas à ça aujourd'hui. Il m'a dit : « eh bien tant pis pour vous, ce sont les logements sociaux qui nous ont envoyé, vous vous arrangerez avec eux. » Moi qui arrive à me dépatouiller avec ça, j'hésitais. Alors les autres ???

Je lui ai dit : « Si vous venez des logements sociaux, vous devez avoir une carte, un document. » Là-dessus, il n'a plus insisté.

(Comme j'avais vu ça pour ma grand-mère aussi (les huissiers, le compteur à budget,...), je suis attentive à tout ça.)

Il avait un air inquisiteur, c'est comme si c'était logique que je devais lui ouvrir la porte. Il avait l'air d'un agent des logements sociaux : Il était habillé correctement, avec une petite mallette, un coupe-vent mais pas de logo visible, sinon j'aurais eu la puce à l'oreille.

Pour le 2<sup>ème</sup> démarcheur, sa tactique c'était de savoir si je voulais bénéficier de la « prime à l'énergie ». Il me dit que je peux bénéficier d'une prime allant de 50 à 100 €. Il m'a demandé de lui montrer mes consommations, mes documents... je lui ai dit qu'on était client protégé et il m'a dit qu'ils étaient encore moins chers. Quand il a vu que je me débrouillais, il m'a demandé si je ne cherchais pas un emploi par hasard. Du coup, il m'a laissé ses coordonnées.

Je lui ai demandé mais « tiens, vous venez chez les gens, vous essayez de rentrer chez les gens, vous me demandez des documents, ... » il m'a répondu qu'ils étaient libres de prospecter comme ils voulaient.

Pour le 3<sup>ème</sup> démarcheur, il était bien habillé avec le logo du fournisseur. J'ai ouvert la porte pour voir la différence dans la façon de faire entre les 3 démarcheurs qui ont sonné en 15 jours. Dans l'idée aussi de faire remonter au RWADE.

Il a voulu voir le compteur aussi. Je lui ai dit qu'on était client protégé, il m'a dit « oui mais vérifions car parfois des gens le sont sur le gaz mais pas l'électricité,... » Je me suis dit : « Ca peut être bon à savoir ça ! » On a regardé les kwh. Il m'a écrit son prix et le prix que moi j'avais dans mon compteur. Il m'a montré un tableau comparatif. Comme je m'y connais un peu je lui ai demandé ce que comprenait son prix. Je ne voyais pas de TVA par exemple. Il voulait faire une simulation, je voyais déjà qu'il allait me soumettre un contrat. J'ai mis fin à la rencontre. Je lui ai dit que j'allais comparer et reprendre contact avec lui si jamais. Il m'a donné une brochure standard.

Je vous fais part de mon témoignage pour que d'autres personnes soient attentives au piège que ça peut représenter, de se faire avoir. Cela m'inquiète pour les personnes âgées, qui ne connaissent pas tout ça, pour les personnes plus fragiles. Je vois beaucoup de personnes au travail (je travaille aux pensions) qui me posent la question de qui est le meilleur fournisseur, etc. car ils trouvent que les démarcheurs passent beaucoup. C'est tout de même un risque de précarisation supplémentaire,

pour des gens qui ont la GRAPA ou des pensions minimum. On peut vite arriver à des dettes importantes si on perd le statut de client protégé.

### **Prisca Kinkela, assistante sociale à la Cellule Energie du CPAS de Bruxelles.**

En Région de Bruxelles Capitale, les services sociaux, les CPAS et les différents acteurs du marché se réunissent régulièrement. Cette concertation, c'est probablement un aspect bénéfique de la libéralisation.

La réalité bruxelloise est différente des autres Régions, elle peut paraître plus favorable au regard des différentes mesures de protection sociale (interdiction de coupure sans passage devant le juge de paix, absence du compteur à budget, client protégé, etc).

Pourtant, ces dernières années, le public qui se présente aux cellules énergie des CPAS a évolué. Il ne s'agit plus simplement des personnes qui reçoivent le RIS. Le budget des ménages est limité, ce n'est pas une question de mauvaise foi. Elles sont obligées de prioriser certaines factures plutôt que d'autres. La dette s'accumule très vite et les personnes se retrouvent rapidement dans l'impasse.

Notre mission au CPAS : rencontrer les personnes en précarité et tous les types de consommateurs et les aider au cas par cas. Nous devenons le lieu de contact et nous offrons un accompagnement sur mesure. Cet accompagnement par un travailleur social (par un professionnel) permet de voir l'aperçu global d'une situation : une dette énergie est souvent liée à d'autres problèmes. Nous avons aussi un rôle d'émancipation sociale. L'accompagnement permet d'éviter que les consommateurs précarisés ne deviennent des exclus des marchés et/ou des consommateurs passifs.

La libéralisation a multiplié le nombre d'interlocuteurs, les consommateurs se retrouvent perdus. Ils sont perdus face au système. Parallèlement, les consommateurs sont également confrontés à une multiplication de leurs droits et devoirs. Le respect intégral des ordonnances, des législations et des droits des consommateurs n'est malheureusement pas encore une réalité sur le marché. Certains fournisseurs abusent de leur position et profitent de la méconnaissance des lois par les consommateurs. Cela entrave le bon fonctionnement des marchés.

Au cours des dix dernières années, les travailleurs sociaux des CPAS ont vu leur travail profondément modifié. Les travailleurs sociaux se retrouvent à devoir opérer des actions très éloignées de leur boulot habituel. Détection des erreurs sur les factures, relevés des index, explication des décomptes, etc. Notre boulot s'apparente parfois aux services clientèles des fournisseurs. Il ne faut pas non plus négliger le volet préventif. Ce travail sur l'énergie est un beau défi même si notre formation d'AS ne nous donne pas toujours le bagage suffisant pour analyser une facture, lire un compteur, prodiguer des conseils en Utilisation Rationnelle de l'Énergie, savoir ce qu'est un bris de scellé. Ce volet technique, s'accompagnant d'un accompagnement psycho-social et de médiation budgétaire, c'est notre travail au quotidien.

Nous sommes conscients de nos limites et sommes persuadés que le CPAS seul ne peut répondre à tous les problèmes. Un partenariat entre plusieurs acteurs est nécessaire et ce, afin d'agir de manière plus efficace dans ce marché complexe. Nous sommes convaincus que l'ensemble des acteurs poursuit avec nous le même objectif : fournir de l'énergie à l'ensemble de la population à un prix correct pour que chacun puisse payer son énergie, en temps et en heure. D'où l'importance de se rencontrer ; ce que nous faisons régulièrement. D'ailleurs certains fournisseurs nous ont déjà rencontrés. Nous remercions les acteurs du marché qui se montrent de bonne volonté mais ce n'est pas le cas de tous, et la situation est très compliquée pour une série de personnes, qui sont loin d'être de mauvaise foi ou passifs.

Une des priorités pour nous est de travailler sur la notion de plan de paiement raisonnable. Pour l'instant, seul Sibelga (en tant que fournisseur social) accepte les plans proposés par le CPAS. Les autres les remettent en cause ou refusent ces propositions. A ce jour, aucun recours n'est possible pour le consommateur, particulièrement pour le consommateur précaire. Mais nous y travaillons, et nous y arriverons.

Le travail dans les cellules Energie n'a plus rien à voir aujourd'hui par rapport à ce qui se faisait il y a 10 ans. Et nous continuons à nous former, à nous concerter parce que chaque jour, lorsque nous rencontrons nos usagers, nous retrouvons la valeur ajoutée de nos interventions et de notre accompagnement

## Le choix du marché : présupposés, limites et impasses (par Gabriel Maissin)

Avant d'indiquer les présupposés et limites du choix du marché, il convient de cerner cette notion : qu'est-ce que le marché ?

### 1. Le marché, les marchés... Hier et aujourd'hui.

De Brive-la-Gaillarde à la financiarisation : une définition « poétique »

**Au marché de Brive-la-Gaillarde**

À propos de **bottes d'oignons (A)**

Quelques douzaines de gaillardes

**Se crépaient un jour le chignon (B)**

A pied, à cheval, en voiture

Les gendarmes mal inspirés

Vinrent pour tenter l'aventure

**D'interrompre l'échauffourée (C)**

**(Georges Brassens)**

Ce couplet de la chanson de Georges Brassens indique parfaitement les trois éléments constitutifs d'un marché :

- le bien (ou le service) objet du marché
- un mécanisme de valorisation (rencontre de l'offre et de la demande)
- un cadre régulateur (une norme acceptée ou à faire accepter)

Ensuite :



Le marché peut prendre des formes diverses : marchandises (biens et services), mais aussi les monnaies (devises ou monnaies virtuelles : le Bit coin).

Les échelles du marché sont, elles aussi, fort variées : exemple le marché mondial des marchandises.

Et puis, il y a la conceptualisation du marché, telle que la présente la théorie économique. Avec ses mécanismes d'offre et de demande et ses hypothèses de fonctionnement, que nous n'aborderons pas ici.

Plutôt que de rechercher la "quintessence du marché", l'approche d'un historien du capitalisme, Fernand Braudel, permet d'identifier des formes historiques diversifiées du marché, de les mettre en rapport avec **l'usage et le contrôle** - ou non- que les différents acteurs sociaux ont sur ces formes d'échanges.

En fait, il n'y a pas **un** marché, mais **des** marchés et ils n'agissent pas seuls. Ils sont tributaires de leurs relations à d'autres sous-systèmes, politiques, culturels, sociaux, ... et manifestent des temporalités différentes. [*Le temps des centrales nucléaires, de la transition énergétique, versus changement climatique*].

Tous les acteurs sociaux n'ont pas, quels qu'ils soient sur cette terre, vocation à faire confiance AU MARCHÉ avec ses caractéristiques prédéterminées et universelles.

Ils sont plutôt occupés à la constitution **de** marchés (aux formes variées), à en utiliser certains, à en subir ou à en refuser d'autres suivant leurs besoins et leurs stratégies, à combiner différentes formes de régulations qui peuvent aussi faire appel à l'État, à la famille ou à la communauté. Ce rapport peut aussi prendre la forme du conflit et même du conflit aigu.

Dans ce sens, on peut dire que **"la question du marché" n'est pas propre au modèle néolibéral actuel**, même si, elle a acquis - tant au point de vue intellectuel que pratique - un rôle central.

Rappelons que nous venons d'une période (1945 - 1975) marquée par :

- Une régulation keynésienne : favoriser la demande plutôt que les conditions de l'offre.
- D'importants secteurs publics (pas seulement services, mais aussi industries).
- Une politique budgétaire et fiscale tolérant un déficit public comme contrepartie de l'investissement.
- Un modèle de protection sociale et de démocratie économique et sociale.

Mais ces éléments étaient tout à fait fonctionnels et compatibles avec une économie de marché, caractéristique des pays occidentaux de l'après-guerre.

## 2. Les présupposés du "choix du marché"

Précisions : qu'entendons-nous par **"le choix"** du marché ?

- Un choix idéologique ? Une argumentation théorique ?
- Un choix de politique économique ? Quels sont les acteurs qui soutiennent ce choix ?
- Les deux, mon colonel ! Il y a des modifications des politiques économiques et financières, des modifications des mécanismes de régulation et des législations, mais elles sont accompagnées - voire précédées - par de véritables "batailles d'idées".

Le "choix du marché" (dans une optique néolibérale) présuppose deux choses. Il a une **double implication**.

**A. D'une part, le "choix du marché" stipule que le jeu de l'offre et de la demande aboutit à un résultat optimum** en matière de prix, d'affectation des ressources et de qualité.

Or, l'on peut identifier des distorsions de prix, liées à des situations de monopoles ou de positions dominantes qui se construisent par les mécanismes de marché. Le cas emblématique de

l'informatique et des nouvelles technologies ... Le secteur de l'énergie sera abordé par les autres intervenants de ce colloque.

Inversement, il est tout à fait possible d'identifier une absence d'offre, comme dans le domaine des médicaments et des vaccins, du fait d'une demande faiblarde, faute de pouvoir d'achat suffisant de certaines populations.

**B D'autre part, ce choix implique une prépondérance des acteurs privés par rapport aux institutions publiques.**

Or, cette "dévalorisation" des acteurs publics et du rôle économique de l'État est circonstancielle. Rappelons que la montée en puissance de certaines économies, à certaines périodes, s'est appuyée sur un "interventionnisme" - voir sur "une planification" plus ou moins contraignante. Exemple : la politique industrielle française de l'époque de De Gaulle, l'expansion économique du Japon après la Seconde Guerre, ...

Cette action de l'État n'avait pas pour but de se substituer à l'économie de marché, mais de lui fournir un cadre et des moyens appropriés à l'expansion économique de ces pays.

Quant aux acteurs privés et à leur présumée efficacité, rappelons simplement que des phénomènes de "bureaucratisme" et de "gaspillage" de ressources, ... sont abondamment analysés dans la littérature scientifique consacrée à la firme capitaliste et en particulier aux multinationales. Que la constitution de monopoles (ou de quasi-monopoles) est une tendance permanente des économies de marché.

Enfin, remarquons que, lorsque l'on évoque les acteurs privés présents sur le marché, la spécification du type d'acteurs n'est pas une donnée secondaire. Grand groupe, PME, Société coopérative sociale, association, indépendant et profession libérale, ... toutes ses formes ne sont pas dans la même situation face au marché.

### 3. Limites et failles du choix du marché

La mise en œuvre de ce choix montre bien une série de limites. Dans certains cas, la théorie économique n'hésite pas à évoquer *the market failures*, les failles du marché. Évoquons schématiquement faute de temps trois niveaux :

#### A. Type de produits ou de services concernés

Certains biens et services peuvent faire l'objet d'un « arbitrage » en terme de choix du consommateur. On peut préférer les poires aux pommes et affecter son budget plutôt aux unes qu'aux autres. Mais peut-on faire le même arbitrage lorsqu'il s'agit de biens et services concernant la santé ? Peut-on indéfiniment reporter l'assainissement d'un logement insalubre ? Etc .

#### B. Des mécanismes de régulation possible

Il est certain qu'un marché totalement libre (où l'offre et la demande jouent sans entraves) est tout simplement exclu dans beaucoup de cas. Par exemple, lors de la construction d'une route ou d'une voie de chemin de fer, la détermination du tracé ne peut dépendre de la vente des parcelles par les propriétaires au meilleur prix. L'autorité publique mettra en place des mécanismes d'achat forcé (les expropriations).

Les mécanismes de marché ne sont pas exempts de « rapport de forces ». Ainsi, la subordination à la dérégulation financière, ne va pas contrecarrer les effets de l'évasion et de la fraude fiscales. <sup>1</sup>

### C. Des effets sociaux et culturels qu'il engendre.

Pour faire court sur ce point, qui demanderait un long développement, je citerai une chanson de Jacques Brel. Elle date de 1955, mais n'est pas sans évoquer le présent ...

*Rien ne se vend mais tout s'achète  
L'honneur et même la sainteté  
Ça va  
Les États se muent en cachette  
En anonymes sociétés  
Ça va  
Les grands s'arrachent les dollars  
Venus du pays des enfants  
L'Europe répète l'Avare  
Dans un décor de mil neuf cent*

## 4. Conclusion

1. On peut montrer que le marché n'existe pas comme processus d'échange économique universel et atemporel, paré des caractéristiques mythiques de son efficacité dans la répartition des ressources.
2. Par contre, il est possible d'identifier des formes de circulation des ressources, des modalités précises d'échanges (parfois différentes suivant les productions), des possibilités de contrôle ou de rejet de ce mécanisme pour d'autres modalités.
3. Le marché n'est pas la forme indépassable de l'organisation des sociétés humaines. D'autres modalités sont possibles... et souhaitables.

## La libéralisation de l'énergie, un long fleuve pas si tranquille (par Jean-Pierre Hansen)

*Intervention en tant qu'académique, et non en tant qu'ancien patron d'Electrabel.*

Le concept d'économie de marché pour l'énergie est relativement neuf (1996 pour les premières grandes directives européennes de libéralisation). Avant, nous étions dans un « archipel » des monopoles (légaux ou de fait, régulés ou moins régulés).

### Raisons des monopoles :

- **Raison politique** : au lendemain de la deuxième guerre, l'économie de marché avait déçu. On estimait que certaines défaites avaient été causées par la pauvreté de l'appareil industriel (alors totalement privé). L'économie de marché était devenue suspecte.
- **Raison économique** : Keynes avait montré que l'on pouvait piloter l'économie, que les Etats pouvaient la conduire. Il avait proposé l'intervention de l'Etat dans l'économie, notamment

---

<sup>1</sup> Selon, Michel Claisse, juge d'instruction, celle-ci est estimée à 28 milliards, soit 6 à 7 % du PIB. (Le Soir 7/11/2017) 28 milliards : c'est le montant des dépenses de l'Assurance maladie en un an !

pour redresser celle-ci après la crise de '29 aux USA. Il avait gagné la bataille des idées contre l'économiste Hayek qui était partisan de l'idée selon laquelle moins l'Etat s'occupe de quelque chose, mieux c'est. Keynes avait gagné et ses recettes interventionnistes avaient fonctionné.

L'idée dominante à l'époque est que l'Etat peut et doit piloter l'économie

- **Raison technologique** : pour produire plus efficacement de l'électricité, il faut beaucoup investir au départ. Entre les années 50 et aujourd'hui, les centrales sont devenues de plus en plus puissantes. Il fallait donc investir beaucoup en une fois, les petites entreprises ne pouvaient pas suivre cette augmentation des investissements. Au fur et à mesure, les petites entreprises se sont regroupées.

Au milieu des années 80, on connaît donc une situation de monopole. Ensuite, tout change. Les méthodes keynésiennes déçoivent, elles ne fonctionnent plus. Hayek gagne la seconde bataille du débat idéologique. Le primat du marché s'impose. Le marché va tout régler. L'Europe endosse et met en application ce dogme.

La technologie change aussi la donne. Grâce aux changements technologiques dans les matériaux, il est devenu plus facile de produire bien sans un grand investissement de départ. On parle notamment des centrales/turbines gaz-vapeur.

Mais la question qui doit être posée est celle-ci : le marché qui règle tout doit-il aussi s'occuper de l'électricité ?

#### **La spécificité de l'électricité : un bien unique**

- **Un bien non stockable...** L'électricité résulte d'un mouvement et un mouvement ne se stocke pas. Conséquences : les prix (à la rencontre entre l'offre et la demande) sont très volatiles, ils fluctuent. La demande est relativement fixe ; et si la courbe d'offre est très variable ... les prix peuvent être élevés, voire très élevés. Ce que ni les politiques ni les consommateurs n'apprécient.
- **... Qui se transporte au moindre effort...** L'électricité suit le chemin le plus facile. Si l'on ajoute un obstacle, le trajet change. Si l'on éteint la lumière dans cette salle pendant 30 secondes, cela suffit à ce que tous les flux électriques de Bruxelles et d'ailleurs soient modifiés. Les trajets changent donc tout le temps. Or, une des bases de l'économie théorique est que le prix à un endroit A est le prix à un endroit B + le coût du transport entre A et B. Ici, on voit qu'on ne peut pas calculer rationnellement le coût du transport. Donc le prix de l'électricité à un endroit A n'est relié que de manière très floue, ou pas relié du tout, au prix à l'endroit B.
- **... et a des caractéristiques multiples** : L'électricité est à la fois un **bien commercial**, une **matière première** industrielle, un **secteur stratégique** et un **service public**. Et ça ne va pas de soi. Cela explique que les politiques n'aient pas se dessaisir de l'électricité pour la laisser au marché : c'est trop important.

#### **Limitation des prix et éléments hors marché**

Le prix de marché peut monter jusqu'à 20 000 € par Mwh. Mais dans les systèmes approuvés par les politiques, on a limité le prix de manière arbitraire à 3000 € par Mwh. Or, dès lors qu'on limite le prix,

la logique de marché ne peut pas fonctionner. De plus, on a introduit des éléments hors marché dans un marché, par exemple, le renouvelable avec un statut privilégié et un prix fixe.

On arrive à un triple constat :

- En soi, le primat du marché peut se discuter et être contesté ;
- Pour l'électricité, si le marché fonctionne, c'est un marché qui sera compliqué et volatile ;
- Ce marché duquel on attendait beaucoup, on lui a coupé les ailes en limitant les prix et en introduisant des éléments hors marché.

**Fallait-il introduire la concurrence ? Oui. Mais quelle concurrence ? On peut introduire la concurrence *par* le marché ou bien la concurrence *pour* le marché.**

**Par le marché :** c'est la concurrence telle qu'on la voit au supermarché. On choisit chaque jour le produit que l'on préfère en fonction de ses caractéristiques et en fonction du prix. On choisit tous les jours. C'est la forme de concurrence retenue par l'UE et par la Belgique. Hélas, elle ne pouvait pas fonctionner pour l'électricité.

**Pour le marché :** c'est la concurrence à l'œuvre par exemple pour un service de location de vélos : si on veut emprunter un Villo, on n'a pas le choix entre six types de vélos. Il n'y en a qu'un seul. Et pas pour toujours mais pour le temps de la concession attribuée par enchères. Entre les deux termes, un seul opérateur gère le marché. Cette concurrence aurait été meilleure pour l'électricité car elle aurait attribué pour un temps donné la vente d'électricité à un opérateur. Et il n'y aurait pas eu la concurrence au jour le jour entre acteurs, critiquée à juste titre car l'électricité est un bien qui ne se différencie pas en soi. On ne peut pas préférer un électron à un autre. Or dans une concurrence par le marché, il faut différencier son produit. Donc on différencie la manière de le vendre.

### **Et demain ? Les enjeux de la transition**

On prend la route de la transition électrique qui est une route d'incertitudes. Ce n'est pas la première fois qu'une transition énergétique s'opère (il y a eu la généralisation du mazout, puis celle du nucléaire). Mais ces transitions concernaient l'offre, le moyen de produire et de mettre à disposition l'énergie.

La transition que nous vivons comprend **trois paramètres** :

- Une **modification dans l'offre de production** : une autre manière de produire, de transporter avec de grands réseaux ou des petits réseaux ;
- Une **modification de la demande** : aujourd'hui le consommateur est apte à suivre et à gérer sa demande ;
- Le **point de rencontre entre l'offre et la demande** : comment va-t-il s'opérer ? De manière centralisée ? Dans des communautés énergétiques qui créeraient une forme de communautarisme ? Le lien sociétal sera-t-il conservé ?

Cette transition pose **quatre questions** :

- Quels réseaux nécessitent-elle et à quels prix ?
- Qu'en est-il du nucléaire ? En même temps que l'on s'appuie sur le nucléaire parce qu'il ne produit pas de CO<sup>2</sup>, on le craint parce qu'il présente des risques en terme de sécurité et de production de déchets. L'évolution technologique actuelle suffira-t-elle à régler ce paradoxe ?
- Quid du digital ? Demain, le consommateur va pouvoir piloter sa demande mais va-t-il le faire ? L'électricité reste un bien dans lequel on s'investit peu. Est-ce que le consommateur va jouer le rôle que la nouvelle technologie lui assigne ?

- Quid du régulateur ? Comment le régulateur, et donc les Etats, vont-ils évoluer dans ce paysage ?

### Questions de la salle :

#### La libéralisation a-t-elle amené une diminution de prix ?

Non. D'ailleurs en Angleterre, sur une trentaine d'années d'un marché tout à fait libéralisé, les prix ont varié en dessous mais aussi au-dessus des prix de l'énergie des marchés non-libéralisés. Les grands déterminants des prix de l'électricité ce sont les matières premières, c'est-à-dire le prix du pétrole. De plus on y ajoute les coûts du réseau qui sont effectivement en augmentation, et les prélèvements publics qui sont eux aussi en augmentation car on y finance le coût des énergies renouvelables. La libéralisation en tant que telle n'est pas la garante ni d'une hausse, ni d'une baisse de prix.

#### Est-ce que vous pensez qu'un retour en arrière est possible ?

Non, et je le regrette. Est-ce qu'on peut mettre des rustines sur le système ? Oui. Mais revenir en arrière non. Je crois que les pesanteurs politiques et bureaucratiques sont telles au niveau européen et dans chacun des pays que personne ne va proposer un changement fondamental du système. Les rustines sont placées (comme le winter package de la Commission européenne<sup>2</sup>), cela s'interprète en termes de correction. Nous nous posons des questions aujourd'hui que nous aurions mieux fait de nous poser avant la libéralisation. La libéralisation aux USA et en Angleterre ne s'est pas du tout passée comme ici sur le continent. Nous avons été les plus béats par rapport à l'esprit de la concurrence et de la libéralisation.

## Le droit à l'énergie et la libéralisation, un regard syndical européen (par Guillaume Durivaux)

*Intervient au nom de la Fédération syndicale européenne des syndicats de services publics (EPSU).*

L'idée d'un droit à l'énergie est une idée que nous essayons de promouvoir et de développer au sein d'EPSU et de la coalition « Droit à l'énergie ».

#### Qu'est-ce qu'EPSU ?

Une fédération syndicale européenne a un rôle particulier à jouer dans la thématique de l'énergie. Dans ce secteur, nous sommes face à un cadre juridique, réglementaire et politique européen et global. Cela nous amène, en tant que mouvement syndical, à poser des réponses globales.

EPSU, cela représente 8 millions de travailleurs des services publics de différents secteurs :

- Services sociaux et de santé ;
- Administrations locales et régionales ;
- Administrations nationales et européennes ;
- Utilités publiques (énergie, eau et déchets).

Nous faisons partie de la Confédération des syndicats européens (CSE).

---

<sup>2</sup> Le « winter package » consiste en une série de mesures proposées en novembre 2016 par la Commission Européenne en vue d'une énergie propre pour tous les européens. Les propositions législatives portent sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'organisation du marché de l'électricité, la sécurité d'approvisionnement électrique et les règles de gouvernance pour l'union de l'énergie.

## **Privatisations et biens communs**

Concernant l'Histoire du marché, dont Gabriel Maissin nous a plus longuement parlé ce matin, j'y ajouterais une étape. En effet, après l'instauration de la phase capitaliste, il y a une autre phase particulièrement importante pour les services publics notamment. C'est la phase lors de laquelle la notion de marché s'est diffusée dans toutes les strates de la société. Evidemment, en tant que fédération de syndicats, nous luttons aujourd'hui contre la privatisation des services sociaux et de santé mais aussi contre celle des secteurs de l'énergie. On est là face à un bien qu'on ne peut pas traiter seulement sous l'aspect du marché.

Nous avons mené différentes campagne, dont une qui nous tient particulièrement à cœur : une campagne pour la reconnaissance d'un droit à l'eau. Actuellement nous menons une autre campagne concernant le droit à l'énergie. Nous nous trouvons une nouvelle fois devant un bien commun qui a été privatisé.

### **EPSU : un regard critique sur la libéralisation de la politique énergétique européenne**

L'évènement d'aujourd'hui s'intitule « 10 ans de libéralisation » [ndlr : en Belgique] mais, comme cela a été rappelé, en Europe la libéralisation s'opère depuis une vingtaine d'années. Les premières directives européennes datent des années '90.

#### **Jan Willem Goudriaan, secrétaire général d'EPSU, à propos du dernier paquet législatif de la commission européenne – “une énergie propre pour tous les européens”:**

*'The Commission's energy package continues to stress its market approach including the phasing-out of regulated prices for domestic households. EPSU and its affiliates welcome improvements, such as the involvement of social partners, the recognition of a need for fair transition and the energy poverty measures,' but disagrees with the Commission's global approach. 'It would have been good to have seen both the EC and Member States focusing on higher public investments and a strengthening of public service obligations'*

Le Winter package accentue encore la libéralisation. Un des aspects qui nous dérange dans le Winter Package, c'est la disparition des tarifs régulés. Ceci aura un impact non négligeable sur les consommateurs, en particulier pour les consommateurs précarisés. Nous sommes très inquiets car cette mesure gomme la spécificité de ce qu'est le marché de l'énergie. L'énergie n'est pas un bien comme un autre, il a besoin d'une régulation accrue. Or aujourd'hui nous allons vers une ouverture totale de ces marchés et en parallèle des attentes qui ne sont pas rencontrées (augmentation des prix).

Nous avons mené une étude sur l'impact de la libéralisation il y a une dizaine d'années et nous renouvelons l'expérience aujourd'hui, pour les 20 ans de la libéralisation. Nous travaillons actuellement avec une chercheuse ukrainienne, ce qui amène une vision intéressante et critique. En effet, après la chute de l'URSS, la libéralisation s'est faite de manière violente en Ukraine.

#### **Quelques pistes de réflexion :**

- La production et la distribution d'énergie sont des missions de service public ;
- La gestion de la production et de la distribution doit être publique et démocratique. En privatisant les secteurs, nous supprimons la possibilité pour le citoyen d'avoir un regard sur la production et la distribution d'énergie ;
- La transition énergétique ne pourra se faire sans un engagement fort de la puissance publique (cadre réglementaire, investissements, etc.). Dans un cadre libéralisé, les objectifs de réduction des émissions et de transition énergétique ne peuvent pas être rencontrés ;

- L'accès à une énergie propre, à un prix accessible, devrait être un droit pour tous.

Nous avons créé une campagne pour la promotion d'un droit à l'énergie pour tous les Européens (<https://www.epso.org/sites/default/files/article/files/Right%20to%20energy%20web%20reading%20-%20FR.pdf>). La précarité énergétique touche l'ensemble des pays européens et il faut être conscient qu'en matière d'énergie, les directives européennes dictent le droit national.

#### **Dans ce cadre, nos principales demandes sont :**

- La reconnaissance d'un droit à l'énergie pour tous par l'adoption d'une législation européenne concrète interdisant les coupures de fourniture d'énergie aux consommateurs vulnérables. Par exemple, dans un texte européen qui est au travail pour l'instant, il est mentionné que « le consommateur vulnérable ne pourra pas être déconnecté du réseau, aux moments critiques de sa vie ». Il suffirait d'amender le texte en retirant la dernière partie (trois mots en anglais : at critical time) pour consacrer un droit pour tous à l'énergie.
- L'arrêt de la suppression des prix réglementés dans le secteur de l'énergie pour les ménages et des tarifs sociaux pour les consommateurs vulnérables.
- L'affectation d'une part ambitieuse de l'investissement public dans l'efficacité énergétique à des mesures ciblant les ménages à bas revenus pour que ceux-ci n'aient pas à supporter des frais ou des coûts de logement supplémentaires.

#### **"Right to Energy for all Europeans !"**

Pour la première fois, des acteurs d'horizons différents se rassemblent pour dénoncer la précarité énergétique et pour influencer les textes européens. Il s'agit d'un ensemble d'organismes dans les secteurs de la lutte contre la pauvreté, l'environnement, le domaine syndical et la défense des familles.

Les revendications de la coalition s'inscrivent dans le cadre du paquet législatif de la Commission européenne "une énergie propre pour tous les Européens" :

- La reconnaissance dans la législation de l'UE d'un droit « fondamental » à l'accès à l'énergie ;
- L'interdiction de déconnecter les ménages à faible revenu et les consommateurs vulnérables ;
- La priorisation des ménages à faible revenu dans les initiatives de rénovation énergétique, en assurant qu'il n'y ait aucun coût supplémentaire sur le logement ou les factures ;
- Une définition de la pauvreté énergétique ;
- L'implication des ONG, des syndicats et des personnes touchées par la pauvreté énergétique.

#### **Questions de la salle :**

##### **Quels sont les leviers d'actions pour influencer les textes européens ?**

Ils sont nombreux mais tout dépend de l'échelon où l'on se situe. Nous avons des interlocuteurs au niveau européen ou au niveau national, là où se discutent les grandes législations. Nous avons aussi la possibilité d'agir au niveau syndical national ou local en faisant du lobbying. Notre particularité en tant que syndicat, c'est que nous sommes un partenaire social. On est donc en dialogue direct avec les acteurs privés du marché, et l'on peut aussi passer des messages concernant la précarité énergétique.

**Etes-vous en lien avec la Confédération européenne des syndicats et avec Trade Union for Energy Democracy ?**

Oui, la Confédération européennes des syndicats est partie prenante de la coalition « droit à l'énergie ». EPSU a pris le lead sur ces questions mais nous travaillons ensemble.

Concernant TUED (syndicats pour la démocratie énergétique) qui est une initiative des USA, rassemblant des syndicats à travers le monde et qui milite pour une gestion publique et démocratique de l'énergie : nous participons et finançons TUED, nous connaissons donc bien cet organe. Toutes les remarques concernant l'impossibilité pour le marché de rencontrer les objectifs de transition énergétiques ont été nourris par nos collaborations avec eux.

## Table ronde : Quels autres possibles ? Les citoyens et les pouvoirs publics se mobilisent !

Dirk Vansintjan, président de Rescoop.eu et d'Ecopower

La création d'Ecopower fait suite aux désastres nucléaires. Dans un premier temps, il s'agissait de s'élever contre le nucléaire mais nous nous sommes rendu compte qu'on ne pouvait pas convaincre les gens simplement en criant et en manifestant. Il fallait montrer qu'une véritable alternative pouvait fonctionner. En 1991, on a donc décidé de créer notre coopérative. Aujourd'hui nous avons plus de 50 000 membres et nous produisons de l'électricité verte pour ces ménages, que l'on vend à prix coûtant. Nous croyons que la façon dont nous fonctionnons est une véritable alternative sur le marché libéralisé de l'électricité.

**Qui a demandé cette libéralisation et qui est le gagnant de celle-ci ?** D'après les débats de ce matin, tout le monde y a perdu. Pourtant, ceux qui ont demandé la libéralisation ce sont les grands consommateurs d'électricité, qui ont fait du lobby auprès des instances européennes.

Dans le secteur, tout le monde est convaincu que la libéralisation n'est pas une bonne chose, y compris les fournisseurs. Les grands producteurs sont en difficulté.

**Pourquoi est-ce que notre facture a tant augmenté ?**

En Flandre, la libéralisation a débuté en 2003. A cette époque, notre prix de vente pour les coopérateurs était de 13.5 cents par kWh. Maintenant c'est le double. Et pourtant, le prix de l'énergie en soi a drastiquement diminué. Il y a une diminution de prix, mais pas pour le consommateur résidentiel car les gouvernements ont choisi de transférer le coût de la transition énergétique vers le renouvelable à 90% sur les consommateurs « basse tension », les petits consommateurs. Or ils consomment seulement 40 % de l'électricité.

- **Il faut donc tenir compte de la transition énergétique dans l'évaluation de la libéralisation, car ce sont deux systèmes qui ont débuté en même temps.**

Est-ce qu'il ne faudrait pas sortir ces coûts de transition énergétique de la facture ? Car à l'avenir, nous allons consommer de plus en plus d'électricité, pour la mobilité et les pompes à chaleur par exemple. Est-ce que le coût de la transition ne devrait pas être transféré sur le gaz et le mazout ? On peut également s'interroger sur la pertinence de la TVA à 21% sur ce produit.

**La transition énergétique est une opportunité unique, pour nous citoyens, de prendre en mains les moyens de production de l'électricité.** L'électricité est produite très près de nous, parfois sur notre toit et nous devons conserver le droit d'utiliser cette énergie. Les énergies renouvelables sont des biens communs et les coopératives ont un rôle à jouer dans le secteur. Ce sont elles qui sont les mieux équipées pour gérer ce bien commun pour nous et pour les générations futures. Le politique devrait sans doute choisir de renforcer le secteur du renouvelable.

Le secteur privé a signé des accords avec les agriculteurs pour pouvoir construire des éoliennes. Cela signifie que le vent, qui selon nous est un bien commun, appartiendrait aux agriculteurs et à ceux qui ont signé l'accord. Le vent est privatisé. Selon nous, nous avons besoin d'un décret qui précise qu'il faut une concession pour utiliser le vent. Nous avons besoin des profits pour investir également dans l'efficacité énergétique. Aujourd'hui, ces sociétés privées qui investissent dans l'éolien viennent pour la plupart de l'étranger. On assiste à un drainage des profits vers l'étranger, alors que nous avons besoin de cet argent. C'est un choix politique difficile : il faut favoriser le renouvelable, qui est plus

cher, par rapport au gaz ou au mazout. Mais si l'on fait ce choix, on se rend compte alors que sur le long terme, les profits s'accumulent et ne quittent plus la région qui a pris cette décision. C'est investir pour le futur et pour les collectivités locales.

### Olivier Petitjean, responsable de l'Observatoire des multinationales

L'Observatoire des multinationales est un pôle d'observation des grandes entreprises, en particulier françaises. Il s'intéresse particulièrement à la privatisation, peu importe le secteur. Dans ce cadre, il a mené une étude sur la remunicipalisation des services publics. Il s'agit d'une étude internationale et les cas de remunicipalisation sont très nombreux même si l'on en parle peu.

#### Pourquoi parle-t-on peu des cas de remunicipalisation ?

Parce que ce sont des dynamiques locales et qu'elles vont à contre-courant du discours dominant qui consiste à dire que le secteur privé gère mieux les biens communs que le secteur public.

Pourtant nous avons constaté que la remunicipalisation touche de nombreux pays (certains plus que d'autres) et de nombreux secteurs (certains plus que d'autres) ; notamment ceux de l'eau et de l'énergie. A part leur point commun qui est la déprivatisation d'un secteur, ces initiatives couvrent une grande diversité :

- **Diversité d'échelle** (des intercommunales aux services locaux plus larges)
- **Diversité des dynamiques politiques** (des dynamiques citoyennes aux dynamiques technocratiques)
- **Diversité des cadres politiques et législatifs nationaux** (remunicipaliser en France ou au Royaume-Uni, ce n'est pas la même chose).

#### Pourquoi cette vague de remunicipalisation et pourquoi maintenant ?

On peut pointer deux facteurs temporels :

- **Les directives européennes de la libéralisation ont 20 ans.** Cela veut dire, et c'est particulièrement le cas en Allemagne, que les premiers contrats passés avec les entreprises privées au moment de la libéralisation arrivent à expiration. Les élus et les citoyens tirent le bilan.
- **La crise financière** qui a eu lieu en Europe. Les élus locaux et les citoyens sont aux premières loges pour constater les effets de l'austérité sur la société. Cela se traduit par des impacts sociaux importants, notamment une aggravation de la précarité énergétique. Cette austérité est aussi imposée aux collectivités locales qui sont amenées à se poser des questions à la fois sur le coût de leur service quand il a été délégué aux services privés, et sur le développement économique local.

A cela s'ajoute un troisième facteur : **les questions de transition.** Cela concerne bien sûr la transition énergétique mais aussi d'autres secteurs.

Par exemple celui des déchets. La remunicipalisation du secteur des déchets s'accompagne souvent d'une volonté « zéro déchet », ce qui ne peut pas se faire avec un opérateur privé qui veut traiter des gros volumes. Une commune par contre souhaite réduire ses volumes. On constate des mécanismes similaires pour les secteurs de l'eau, des cantines scolaires, etc.

**La remunicipalisation s'accompagne donc d'une véritable transformation des services publics. C'est une manière différente de les penser.**

Le rôle des citoyens intervient à plusieurs niveaux :

- Au départ de la quasi-totalité des initiatives de remunicipalisation, il y a une demande des citoyens ;
- Dans de nombreux cas, les citoyens sont associés à la gouvernance des services publics locaux ;
- Les citoyens sont également de plus en plus associés au fonctionnement même des services.

### **Obstacles à la remunicipalisation**

#### **1. Les gouvernements nationaux**

Particulièrement en Europe, les gouvernements nationaux sont l'obstacle n°1 à la remunicipalisation. Par diverses mesures ou pressions sur les autorités locales, ils s'opposent au mouvement de remunicipalisation.

#### **2. L'Union Européenne**

Elle est théoriquement neutre sur cette question mais dans les faits, cette question de la remunicipalisation ne rentre pas dans son cadre de pensée. L'UE se satisfait du marché libéralisé à condition qu'il y ait de grosses entreprises et n'est pas encore familière des marchés libéralisés avec d'autres acteurs.

#### **3. Fragilité des expériences de remunicipalisation**

à les expériences de remunicipalisation sont souvent le fait de villes relativement grandes mais elles peuvent aussi naître dans de petites villes et villages. Ils sont parfois isolés et ne bénéficient pas du soutien institutionnel ou d'économies d'échelles qu'ont des grands groupes multinationaux qui sont présents dans plusieurs localités.

D'où l'importance croissante des réseaux de villes et de collectivités locales qui collaborent sur la remunicipalisation pour mutualiser certaines ressources ou fonctions coûteuses, aider certaines autres communes qui voudraient remunicipaliser.

Par exemple, dans le secteur de l'eau en France, des villes l'ont remunicipalisée mettent en commun certains services ou commandes et aident d'autres villes en France ou ailleurs dans le monde.

### **Alix Bolle, EU affairs manager chez Energy Cities**

Energy Cities est une association de villes en transition. EC représente environ 1000 villes réparties dans une trentaine de pays européens. EC a été créée il y a 27 ans dans une volonté de renforcer les échanges entre les villes des différents Etats membres, principalement sur des questions d'efficacité énergétique. On a ensuite élargi notre thématique pour analyser comment les villes peuvent œuvrer à un changement systémique, en reprenant le contrôle de l'énergie sur leur territoire et en relocalisant leur économie en lien avec la transition énergétique. C'est aussi une opportunité pour revoir les rapports de force qui peuvent exister dans le système énergétique.

EC mène un agenda politique en « 3D » :

- **Démocratisation** des systèmes énergétiques ;
- **Décentralisation** comme l'illustrent les cas de remunicipalisations ;

- **Désinvestissement**, non seulement dans le fait de déplacer les flux financiers des énergies fossiles vers les énergies vertes mais aussi dans une démarche de relocalisation de l'économie.

Nous essayons de favoriser un dialogue entre les élus locaux, les villes et les institutions européennes et d'incarner un contre-pouvoir face aux grands lobbys en représentant les initiatives qui peuvent avoir lieu au niveau local. Dans ce cadre, la question de la réappropriation locale de l'énergie est une question qui nous occupe depuis longtemps, et sur laquelle nos membres nous ont demandé de faire la lumière. Nous avons mandaté [une étude](#) qui donne des pistes de réflexion pour les villes qui veulent se lancer dans la démarche de remunicipalisation de l'énergie, démarche qui peut prendre plusieurs formes.

Par ailleurs, comme nous sommes très actifs au niveau européen, nous avons pu constater qu'il y avait un gros écart et des contradictions entre d'une part, le discours des institutions européennes qui prétendent mettre le citoyen au cœur de l'union de l'énergie et d'autre part, les mesures prévues dans des textes législatifs. On a donc voulu montrer ce qui se fait, ce qui existe au niveau local en espérant que cela trouve un écho au niveau européen.

En menant cette étude, nous avons voulu clarifier les mots « qui font le buzz » et les concepts autour de la remunicipalisation.

#### **Pourquoi remunicipaliser ?**

- Il n'y a pas d'exemple de remunicipalisation ayant pour unique raison le facteur économique. C'est toujours associé à un agenda politique ambitieux dans le cadre d'une transition ;
- Accroître la valeur ajoutée locale ;
- Créer du lien avec le citoyen ;
- Faire des naître des synergies ;

#### **Fuite des capitaux vs relocalisation de l'économie**

L'énergie génère énormément de flux financiers, sur de longues périodes. C'est une occasion unique de créer des boucles économiques vertueuses et relocaliser les flux vers le territoire. Une étude effectuée sur un parc éolien (fictif mais sur la base de données réelles), a démontré que si ce projet est porté par des développeurs locaux, il contribue huit fois plus à de telles ambitions que s'il est porté par des développeurs extérieurs.

#### **Dimension citoyenne**

La remunicipalisation rencontre plusieurs dynamiques politiques mais dans beaucoup de cas, c'est sous l'impulsion citoyenne.

Un cas emblématique est celui de la ville de Hambourg où les citoyens et associations ont mené campagne pour remunicipaliser la distribution de l'électricité. Suite à un référendum, ils ont obtenu gain de cause.

En 2016, à Londres, une campagne a été menée par des syndicats et des citoyens pour créer un opérateur sans but lucratif (Energy for londoners) avec une gouvernance ouverte et participative.

Pour peser face à la libéralisation, il y a un besoin de coopération. Les plus petites villes et entreprises essaient de s'allier. Elles créent par exemple, comme en Allemagne et aux Pays-Bas, un

opérateur commun pour peser sur les marchés de gros de l'électricité et du gaz. Elles n'avaient pas la taille critique pour le faire seules, elles ont donc créé un opérateur qui s'appelle Trianel et qui compte maintenant plus de 100 entreprises locales dans plusieurs pays européens.

#### **Obstacles :**

##### **- Le niveau national**

- En Allemagne, le cadre est généralement plus favorable car il y a historiquement un rôle important des entreprises communales pour la fourniture des services publics locaux. Les entreprises énergétiques allemandes vont agir sur toute la chaîne de valeur : la distribution, la production et la fourniture d'électricité.
- En France par contre, le poids de la politique centralisée est important ; il n'y a pas de possibilité pour les villes d'intervenir dans la distribution, à quelques exceptions près. Les choses changent un peu depuis 2015 avec la loi de transition énergétique, et c'est le modèle d'opérateur local d'investissement qui prédomine.
- En Grande-Bretagne, c'est dans un contexte de précarité énergétique politiquement très lourd que la ville de Nottingham et d'autres villes ont décidé de créer une entreprise locale (*non profit*) qu'elle a d'ailleurs appelé Robins des Bois Energie et qui offre les prix les plus bas du marché.

##### **- Le niveau européen**

- L'influence du cadre européen reste considérable ;
- Même si le Winter Package parle de citoyens, la Commission cherche plutôt à peser au niveau supra national pour créer une sorte de macro-partenariat entre Etats (un marché géant intégré). On n'y considère pas les citoyens, mais bien les consommateurs et donc l'unique paramètre est le prix final au consommateur. On ne considère pas le citoyen comme partie prenante et qui peut faire partie intégrante du changement du système énergétique ;
- Il y a toujours une vision technocratique et désincarnée des politiques européennes.

##### **- Analyse SWOT :**

	Forces	Faiblesses
Facteurs internes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le facteur « proximité » : lien avec les citoyens et attachement au territoire</li> <li>L'attachement à l'intérêt général, gage de confiance</li> <li>Légitimité de l'action publique locale</li> <li>Coordination entre politiques locales et intervention opérationnelle</li> <li>Synergies fortes entre secteurs d'activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compétences (techniques, juridiques, économiques) souvent insuffisantes sur les métiers opérationnels</li> <li>Limitation des économies d'échelle en cas de restriction au territoire local</li> <li>Besoins financiers importants et pouvant dépasser les capacités locales</li> <li>Projets de longue durée nécessitant des fondements et une vision politique « solides »</li> </ul>
Facteurs externes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intérêt croissant pour le facteur local : une « marque » et un potentiel de marché à développer</li> <li>Transition énergétique : une fenêtre d'opportunité pour renforcer l'action locale</li> <li>Un effet d'entraînement pour l'économie locale et pour le financement des services publics</li> <li>De nombreux partenariats à explorer (EPL, citoyens, secteur privé) : diversifier les outils d'intervention, les financements et les risques</li> <li>Nouveaux marchés : services énergétiques (ESCO), digitalisation et données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contraintes législatives : des limitations parfois fortes pour l'action publique locale</li> <li>Le marché européen de l'électricité, un environnement à haut risque</li> <li>Une pression concurrentielle forte et résistance potentielle des acteurs privés</li> <li>Incertitudes et influence limitée sur les politiques nationales et européennes de l'énergie : risque fort pour les activités nouvelles (développement ENR, efficacité énergétique)</li> <li>Déficit de légitimité en cas de manque de communication et de transparence</li> </ul>

#### Éléments de conclusion :

- La remunicipalisation comme outil de mise en œuvre de la transition locale :
  - Quel arbitrage entre risques et bénéfices ?
  - Comment dépasser les contraintes législatives nationales?
- Reconnaître la dimension politique du débat sur la gouvernance
  - Quelle redéfinition du « service public (local) » de l'énergie en phase avec la transition énergétique ?
  - Quelle vision en matière de gouvernance de la transition énergétique? Quels objectifs?

**Au-delà du marché, au-delà des acteurs historiques, ces questions méritent d'être posées.**

#### Philippe Devuyst, médiateur fédéral de l'énergie

##### « Construisons une nouvelle arche »

Je ne parlerai pas de marché mais bien de secteur de l'électricité et du gaz. Parler de marché limite la pensée, l'enferme dans un modèle qui met en avant les aspects financiers, essentiellement les prix, au détriment de toutes les autres conditions de fonctionnement.

#### 1. Présentation personnelle.

Un médiateur de l'Énergie n'est pas un représentant des consommateurs. Dans l'exercice de sa fonction, il entend cette lourde et profonde vague de plaintes que les consommateurs lui envoient.

Et ces plaintes sont à nouveau en augmentation. Mon collègue néerlandophone et moi-même lisons toutes les plaintes qui arrivent au Service. Et nous sommes conscients que d'autres plaintes ne nous arrivent pas. Il n'est pas aisé de formuler une plainte quand le juridique, le financier et le technique sont souvent mélangés.

Mon métier de Médiateur et mes antécédents depuis 40 ans dans le secteur de l'énergie me permettent de nourrir ma réflexion et de m'exprimer aujourd'hui ici pour ces 10 ans de libéralisation, presque 15 en Flandre... Néanmoins ce qui sera dit, le sera à titre personnel. Les positions politiques du Service de Médiation sont exprimées dans notre rapport annuel et nos avis politiques<sup>3</sup>. Mais aujourd'hui il s'agit de faire un bilan, donc, non de subtilement et finement améliorer l'organisation du secteur du gaz et de l'électricité mais bien de prendre du recul, de poser un diagnostic globalisant, pour suggérer une piste et poser des questions pour que sa mise en œuvre ne reproduise pas les défauts du vieux modèle d'il y a dix ans.

## **2. Les constats actuels et futurs.**

### Tout d'abord la situation actuelle :

Premier constat, la séparation des métiers en distribution et fourniture conduit les acteurs à se rejeter la responsabilité sans prendre en compte la complexité de la vie des consommateurs. Les règlements techniques du secteur et les procédures internes des acteurs sont souvent en décalage avec la complexité de la vie courante. Ces règlements techniques et leurs corollaires informatiques sous-jacents autorisent les professionnels du secteur à prendre des décisions qui rendent la vie des gens compliquée parce qu'ils sont ballotés entre les deux pôles. Nous reviendrons sur cette question de la complexité du réel vu du point de vue des consommateurs/citoyens en face d'une organisation complexe du secteur du gaz et de l'électricité

Second constat, les consommateurs résidentiels et les petits professionnels ne bénéficient pas des meilleurs prix. 50% en Wallonie et 66% en Flandre des consommateurs résidentiels ont les contrats avec les plus mauvais tarifs en électricité<sup>4</sup>. Pour les petits professionnels, c'est encore pire puisque les pourcentages sont de 75% en Wallonie et 70% en Flandre pour l'électricité<sup>5</sup>. Une vision plus intégrée se poserait la question de savoir qui sont ces consommateurs. Quel est leur niveau de revenu, d'enseignement, leur composition de ménage ?

Troisième constat, les fournisseurs se plaignent de l'érosion de leur marge bénéficiaire. Ils font pression sur les pouvoirs publics et les régulateurs pour rendre le cadre juridique moins contraignant pour eux. Et ils obtiennent satisfaction. Ainsi, ces acteurs ont réussi à faire modifier l'Accord dit du consommateur en le rendant plus flou donc plus loisible d'interprétation. A titre d'exemple, le code EAN qui permet d'identifier le point de raccordement d'un consommateur au réseau est remplacé par la notion floue de « la mention de l'identification du point d'accès »<sup>6</sup>. Ainsi aussi, autre exemple, la prescription des dettes pour laquelle le Conseil supérieur de la Justice<sup>7</sup> avait préconisé deux ans, une loi récente dit pot-pourri l'a fixée à 5 ans<sup>8</sup>. En France cette prescription est de 14 mois.<sup>9</sup>

---

<sup>3</sup> Voir le site internet du Service de Médiation de l'Énergie : <https://www.mediateurenergie.be/fr>

<sup>4</sup> CREG – Etude (F)1626 du 18 mai 2017 : Etude relative à la composition des portefeuilles de produits par fournisseur et au potentiel d'économies pour les ménages sur le marché belge de l'électricité et du gaz naturel – p.140.

<sup>5</sup> CREG – Etude (F)1639 du 9 juin 2017 : Etude relative à la composition des portefeuilles de produits par fournisseur et au potentiel d'économies pour les pme et les indépendants sur le marché belge de l'électricité et du gaz naturel – p.136.

<sup>6</sup> Accord dit « Le consommateur dans le marché libéralisé de l'électricité et du gaz » points 1.2.1.(p.5) ,1.3 (p.7), 2.4.1 (p.20) et 2.4.2 (p.21)

<sup>7</sup> Conseil Supérieur de la Justice – Avis concernant l'Avant-projet de loi portant simplification, harmonisation, informatisation et modernisation de dispositions de droit civil et de procédure civile ainsi que du notariat, et portant

Constat en trois axes pour la situation actuelle :

- Complexité du secteur qui ne rencontre pas la complexité de la vie courante des gens ;
- Prix aux consommateurs souvent les plus mauvais ;
- Cadre légal en détérioration pour les citoyens.

Pour le futur (proche) :

Revenons au cadre européen, à la directive du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité. Voici un extrait de cette directive : au sein de son article 3 figure la phrase suivante : « Les États membres veillent à ce que tous les clients résidentiels et, lorsqu'ils le jugent approprié, les petites entreprises (à savoir les entreprises employant moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le bilan annuel n'excède pas 10 000 000 EUR) aient le droit de bénéficier du service universel, c'est-à-dire du droit d'être approvisionnés, sur leur territoire, en électricité d'une qualité définie, et ce à des prix raisonnables, aisément et clairement comparables, transparents et non discriminatoires. »

J'insiste sur les derniers mots « des prix raisonnables, aisément et clairement comparables, transparents et non discriminatoires ».

Dans le futur proche, deux choses vont rendre la situation non transparente.

Tout d'abord les « produits joints ». Il s'agit de vendre ensemble, conjointement, de l'énergie avec autre chose). Le nouvel Accord concernant les consommateurs, que la plupart des fournisseurs ont signé, permet de ne plus afficher le prix total séparément pour l'énergie d'une part et pour les autres services ou produits vendus conjointement d'autre part. Que devient la transparence exigée par la Directive ?<sup>10</sup>

Ensuite, la digitalisation du secteur, entre autres par les compteurs dits intelligents. Cette digitalisation permettra de multiplier les tranches horaires<sup>11</sup> et ainsi la multiplicité des tarifs. La

---

diverses mesures en matière de justice – I. La prescription des créances pour la fourniture et services via des réseaux de distribution d'eau, de gaz ou d'électricité ou via des réseaux de communication électronique (art.43 de l'avant-projet) p.1  
<sup>8</sup> la loi Pot-Pourri V du 6 juillet 2017, entrée en vigueur le 3 août 2017 (M.B. 24/07/2017), le législateur a modifié le dernier alinéa de l'article 2277 du Code civil : « *Les créances pour la fourniture de biens et de services via des réseaux de distribution d'eau, de gaz ou d'électricité ou la fourniture de services de communications électroniques ou de services de radiotransmission ou de radio- et télédiffusion via des réseaux de communications électroniques se prescrivent par cinq ans.* » ndlr : La nouvelle loi ne précise pourtant pas à partir de quel moment la prescription commence à courir. La jurisprudence propose néanmoins un point de départ à partir de l'échéance de la facture, qui impute parfois des consommations très anciennes. Ceci conduit déjà aujourd'hui certains fournisseurs à facturer des consommations datant de plus de 7 ans.

<sup>9</sup> Code de la Consommation, article L121-91 modifié par la loi de transition énergétique de 2015 : « *Toute offre de fourniture d'électricité ou de gaz permet, au moins une fois par an, une facturation en fonction de l'énergie consommée. **Aucune consommation d'électricité ou de gaz naturel antérieure de plus de quatorze mois au dernier relevé ou autorelevé ne peut être facturée**, sauf en cas de défaut d'accès au compteur, d'absence de transmission par le consommateur d'un index relatif à sa consommation réelle, après un courrier adressé au client par le gestionnaire de réseau par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou de fraude. »*

<sup>10</sup> Accord dit « Le consommateur dans le marché libéralisé de l'électricité et du gaz - Définition « 1) prix total : le prix total à payer par le consommateur, conformément au livre VI CDE. Celui-ci contient tous les montants à payer obligatoirement, dont le prix de l'énergie, les tarifs réseau, les taxes et redevances » et la disposition 2.2.2 : « le prix total comprend aussi le coût de ces autres biens et/ou services » (p.10)

<sup>11</sup> Repris sur le site : [https://www.killmybill.be/fr/compteur-intelligent-electricite-gaz-belgique/Pourquoi\\_installer\\_un\\_compteur\\_intelligent\\_?](https://www.killmybill.be/fr/compteur-intelligent-electricite-gaz-belgique/Pourquoi_installer_un_compteur_intelligent_?)

« *Les compteurs intelligents permettent d'établir une facturation différenciée. Cela signifie que les tarifs varient en fonction de la demande en électricité. Si vous utilisez de l'énergie à des moments de la journée où la consommation est faible, vous profiterez de prix avantageux. En bref, il faut éviter les pics importants. En plus, la précision du compteur est telle que les plages horaires peuvent être adaptées à la minute près. »*

comparaison deviendra impossible. « Aisément et clairement comparables » deviendra un leurre, une chimère. Alors que la situation actuelle est déjà difficile pour beaucoup.

Avenir trouble en deux points :

- Ventes conjointes où l'énergie n'est plus isolée.
- Informatisation multipliant les tarifs horaires rendant les comparaisons impossible.

### **3. Consommer de l'énergie.**

On ne consomme pas de l'énergie pour le plaisir d'en consommer.

C'est un bien secondaire, c'est même un bien tertiaire.

Que faut-il entendre par bien tertiaire ? Un petit exemple : l'électricité ou le gaz sont consommés pour chauffer une casserole et cette casserole cuit des aliments. Ces aliments cuits vont alors satisfaire le besoin alimentaire. Trois étapes donc : brûler le combustible, chauffer l'aliment et ensuite manger. Comment voulez-vous moduler la consommation d'énergie alors que sa temporalité est réglée par d'autres causes, indépendantes de l'équilibre offre et demande ? Le citoyen-consommateur ne va pas dire à ses enfants : « mangeons plus tard car nous allons économiser 30 cents ». Les enfants ont faim, un point c'est tout.

Sauf pour ceux ayant pompe à chaleur, panneaux solaires, voiture électrique et bientôt batterie, ce qui ne constituera qu'une minorité en Europe, la multiplicité des plages horaires est donc un leurre. Il reporte sur l'individu des décisions globales pour organiser le secteur, donc des décisions politiques. J'y reviendrai.

Mais cette rigidité de la demande à court terme, dans un rythme journalier ou hebdomadaire, a son pendant sur des rythmes plus longs. Les ménages dont le budget est serré - et cela ne concerne pas uniquement les personnes en situation de pauvreté - doivent pouvoir gérer leur budget énergétique sur l'ensemble de l'année. Il faut que les montants mensuels soient stables, constitués de provisions mensuelles identiques et qu'une fois par an, un décompte annuel minimal soit envoyé. Est-il bon de transférer sur l'individu, entre autres par les compteurs à budget ou plus tard par les compteurs intelligents, les variations qui devraient être assumées de façon globale ?

### **4. La relation du consommateur avec les acteurs actuels : évocation de quatre cas.**

Ce qui suit ne vise pas tous les acteurs, fournisseurs et distributeurs. Certains ont des pratiques consciencieuses et respectueuses du consommateur, d'autres moins et parfois beaucoup moins.

Je ne m'attacherai qu'à quatre points : les techniques de vente, les factures, les conditions générales, et enfin le ballotement entre distributeur et fournisseur.

#### Les pratiques de vente.

Les plaintes n'arrêtent pas d'arriver malgré mes interventions dans la presse. Mensonge, accord sur le contrat explicite non donné, falsification de signature, absence de vérification de la compréhension de l'acte de vente, refus de prise en compte de l'état de la personne, procédure visant à annuler le droit de rétractation (c'est-à-dire d'annuler le contrat), refus de la rétractation pour un ou deux jours de dépassement du délai, et je pourrais encore allonger la liste. Ou comment harponner un client. Car il s'agit bien d'harponner.

#### La facture durant l'exécution du contrat.

La facture poursuit les objectifs du fournisseur : au-delà de la récupération de la créance, la facture est faite pour afficher les coûts des autres parties de la facture : coûts de distribution, taxes, redevances verte et autres. Le rejet de la responsabilité du coût de la facture est ici visible. Elle vise ensuite à se différencier par sa forme, l'agencement des parties, la mise en évidence de l'un ou l'autre élément de la facture des fournisseurs concurrents. En cas de changement de fournisseur, la lecture devient impossible pour celui qui gère son budget en bon père de famille. Retrouver les index, savoir s'ils sont réels ou estimés, relève de l'exploit.

#### Le recours aux conditions générales.

Qui a lu les conditions générales ? Comment sont-elles accessibles lors de la signature sur internet ? Le contrat est la loi des parties, mais est rédigé par une seule des deux parties. La Commission des clauses abusives, le 30 mars 2011, avait émis un avis sur les conditions générales dans les contrats entre fournisseurs d'énergie et consommateurs. Cet avis<sup>12</sup> avait déjà fait remarquer que certaines clauses ne répondaient pas alors à la loi sur les pratiques de marché et de la protection des consommateurs. Récemment, Energie Info Wallonie a montré qu'à nouveau certaines clauses étaient contraires au Livre VI du Code de Droit Economique.<sup>13</sup> Fréquemment dans des contestations, les fournisseurs disent que le consommateur ne respecte pas tel ou tel article des conditions générales du contrat. Mais quand elles sont illisibles car écrites en trop petits caractères, il s'agit également de la responsabilité de ces fournisseurs. De plus, conditions générales et changement de fournisseur ne font pas bon ménage: les conditions générales des deux contrats ne sont pas les mêmes, ou identiques mais écrites avec des mots différents, avec une structure différente. Comment voulez qu'un consommateur, dont les préoccupations sont de soigner sa famille, d'assurer l'avenir de celle-ci, puisse passer du temps à faire de l'analyse comparée des conditions générales des contrats ?

#### Le ballotement des consommateurs.

La séparation des métiers cantonne le gestionnaire des réseaux, outre les questions de raccordement et de gestion de ses réseaux, dans les relevés des index. Par contre, le fournisseur est le point de contact unique.

Le jeu est facile du rejet de la responsabilité. « Nous sommes obligés de prendre les données fournies par le gestionnaire de réseau », « Renseignez-vous auprès de votre distributeur » disent certains fournisseurs ; et inversement : « introduisez une demande de modification de vos index auprès de votre fournisseur » disent certains distributeurs. Le consommateur est ballotté.

Quatre éléments, pratiques de vente illégales, factures différentes, utilisation des conditions générales obscures dans les conflits, et enfin ballotement du consommateur entre les acteurs. Ces quatre éléments sont intrinsèquement liés au choix du type d'organisation du secteur.

C'est un choix qui reporte sur le consommateur individualisé, isolé, la responsabilité de l'équilibre de la relation contractuelle alors que les moyens juridiques, techniques, financiers ne lui sont pas donnés. Et que de surcroît, le contrat est défini par une des parties.

### **5. Redonnons à la fée électrique les ailes qu'elle a perdues et au gaz tout son naturel.**

Ne faut-il pas ici se poser une question plus fondamentale, question qui transpire dans les plaintes que je lis tous les jours au service de médiation : **la confiance des consommateurs dans les**

---

<sup>12</sup> Conseil de la Consommation – Commission des clauses abusives – C.C.A.30 - Avis sur les conditions générales dans les contrats entre fournisseurs d'énergie et consommateurs – 30 mars 2011

<sup>13</sup> Energie Info Wallonie – Conditions générales des fournisseurs d'énergie : Méconnaissance de la loi OU mauvaise foi des fournisseurs d'énergie ? ([http://www.energieinfowallonie.be/upload/rapport\\_analyse\\_conditions\\_generales\\_2017.pdf](http://www.energieinfowallonie.be/upload/rapport_analyse_conditions_generales_2017.pdf))

**institutions publiques et privées pour garantir l'offre d'énergie n'est-elle pas érodée par cette situation contractuelle déséquilibrée ?** Cette situation ne serait-elle pas toujours ou très souvent bancale, tant la question des besoins des gens en énergie est éloignée de celle de l'équilibrage de la demande et de l'offre d'énergie ?

Retrouver un accord social, rapprocher les individus des institutions publiques et privées, vous me direz que cet enjeu n'est pas propre au secteur de l'énergie. Je répondrai non, il est propre à tous les secteurs mais **spécialement à ceux qui sont vitaux pour la vie des gens/citoyens**. Sans chauffage, sans éclairage, sans possibilité de cuisiner pas de vie digne.

Poser la question du contrat social c'est déjà en partie y répondre : pourquoi ne pas adopter le modèle italien qui livre encore aujourd'hui une majorité des ménages et petites entreprises ?

Ce modèle, qui est peu apprécié de la Commission européenne, il faut dire, le voici : Une société publique achète l'énergie sur les bourses d'énergie, à court ou à long terme. Cette société, acheteur unique, la revend au prix courant aux gestionnaires de réseau de distribution, propriétaire des réseaux de gaz et d'électricité. Ces distributeurs sont les vendeurs uniques par zone. Ces derniers revendent l'énergie également au prix courant aux ménages et aux petites entreprises. Les prix sont revus tous les trimestres.

Pourquoi ne pas redonner la liberté au citoyen de choisir d'être fourni de façon illimitée dans le temps par un vendeur unique ?

Et laissons la concurrence jouer à un autre niveau. Les consommateurs agrégés seront de vrais acheteurs groupés remettant les plateaux de la balance à l'horizontale de la relation commerciale inégale.

## **6. Le vieux rafioteur qu'il y a dix ans a coulé, comment construire une nouvelle arche**

En guise de conclusion, Jean-Pierre Hansen plaide dans son livre, « Transition(s) électrique(s) » pour un retour aux choix publics<sup>14</sup>. Mon propos n'est pas de rentrer ici dans le débat du mix énergétique, mais bien dans le mix social, dans celui de la refondation du lien social.

Le vieux rafioteur qui a coulé il y a dix ans, le monopole énergétique verticalement intégré, était convaincu de faire toujours les choix technologiques et financiers les plus adéquats, avait la conviction de détenir le droit et sa juste interprétation et était aussi empreint d'un manque de respect du consommateur.

Dans le modèle italien, les gestionnaires de réseau de distribution retrouvent un second rôle. Ce rôle, ils l'assument déjà en partie actuellement en Belgique. Fournisseur X en Wallonie, client dropé, largué en Flandre et fournisseur social à Bruxelles. Ainsi ils ont donc la logistique pour vendre de l'énergie et gérer les recettes.

Dans le modèle italien, on veille à garder les consommateurs et non à les rejeter. La Directive autorise une telle situation, c'est le rôle de « fournisseur de dernier recours » de l'art.3. Et pour paraphraser la Directive : le citoyen aurait droit au service universel, c'est-à-dire au droit d'être approvisionné, en électricité d'une qualité définie, et ce à un prix raisonnable.

---

<sup>14</sup> Jean-Pierre Hansen et Jacques Percebois : Transition(s) électrique(s) – Ce que l'Europe et les marchés n'ont pas su vous dire – Edition Odile Jacob p.266

La question est comment, dans ce modèle, ne pas retomber dans les défauts de l'ancien système, comment ne pas tomber dans le fond de la même vague alors qu'aujourd'hui ces défauts n'ont pas tous disparu.

**Pour cela, je voudrais conclure en trois points :**

Primo, l'ancien Comité de Contrôle était un système à plusieurs étages : un bureau d'étude, la CGEE, département de Tractebel qui transmettait ses conclusions à des reviseurs d'entreprise nommés depuis 25 ans, qui transmettaient les leurs à un Comité restreint, qui enfin donnait ses conclusions au Comité de contrôle. Pour poser une question, il fallait passer en sens inverse par tous les filtres successifs. Cela garantissait l'opacité du système. En réponse à cette opacité, trois points pour obtenir les choix technologiques et financiers les plus adéquats et qui seraient conformes aux prescrits légaux:

- ne faut-il pas renforcer les régulateurs ?
- à qui doivent-ils rendre compte de leur action régulatrice ?
- qui peut leur poser des questions d'intérêt général et comment devraient-ils y répondre ?

Secundo, concernant la considération du consommateur, quels sont les organes qui peuvent améliorer la résolution des problèmes individuels des consommateurs ? A nouveau trois questions :

- Ne faut-il pas maintenir le soutien à des organismes qui actuellement reçoivent les consommateurs et les soutiennent pour trouver une solution à leur problème ?
- Ces mêmes organismes ne devraient-ils pas faire rapport de leurs actions pour informer le monde politique des évolutions constatées ? N'y-a-t'il pas lieu de donner à ces organismes les moyens nécessaires à leur action ?
- Comment mieux associer les organismes en contact fréquents avec la toute grande masse des consommateurs, qu'ils soient résidentiels ou professionnels ?

Et enfin tertio, permettez-moi de reprendre ma question centrale : ne faut-il pas refonder un accord social dans lequel la confiance est restaurée et où la puissance publique organise le secteur pour garantir un service universel comme l'exige la directive européenne ?

### Questions – réponses

**1. Peut-on encore s'accommoder du modèle de marché actuel ? Doit-on l'adapter à la marge ou bien le réformer de manière complète ?**

**D. Vansintjan :** D'abord, pour répondre à M. Devuyt, aujourd'hui le prix de l'électricité que nous facturons à nos coopérateurs, cela ne correspond qu'à 1/6 de la facture. Le problème ne se situe donc pas, selon moi, au niveau du fournisseur mais bien au niveau du gouvernement qui décide des taxes. On ne peut pas plus diminuer les prix.

**P. Devuyt :** mon propos n'était pas d'attaquer l'ensemble des fournisseurs, ni d'élargir le propos à la façon dont on finance la transition, mais bien de creuser la relation qui existe entre les fournisseurs et les consommateurs. D'autre part, ma question est la suivante : pourquoi y a-t-il tellement de taxes en Belgique ? Simplement, la partie publique assumée par le secteur public est une partie où la productivité peut difficilement augmenter. Beaucoup plus difficilement que pour la production. Quand on ne peut pas augmenter la productivité, le prix ne peut pas

diminuer et cette partie va prendre de plus en plus de place dans la facture. Et puis effectivement, il y a le choix politique que je ne me permets pas de critiquer.

**A. Bolle :** pour revenir à la question, je pense que ce sont les institutions européennes qui devraient adapter le marché pour qu'il corresponde aux nouvelles réalités et qu'il permette aux nouveaux entrants de se faire une place sur ce marché. On devrait favoriser un mix d'acteurs présents sur le marché. La direction prise actuellement de s'orienter vers des mécanismes d'appels d'offre géants, c'est de mettre à mal les plus petits acteurs. Pourtant ils ont un rôle à jouer, notamment par exemple dans la dynamisation des tissus économiques locaux. Avec ce type d'orientation, on va tuer la diversité du marché et mettre en place de nouveaux monopoles car ce sont toujours les mêmes entreprises qui pourront rivaliser. D'autre part, on parle toujours du marché mais assez peu des exceptions où les subsides interviennent (par exemple pour les centrales d'appoint en hiver) au nom de la sécurité. On ne se pose pas la question de systèmes alternatifs.

**O. Petitjean :** en effet, le modèle européen montre aujourd'hui ses limites. Ce qui est impressionnant au niveau européen, c'est qu'on est dans une sorte de fuite en avant : si la libéralisation ne marche pas, c'est qu'elle n'est pas assez libéralisée. On encourage les gens à changer de fournisseur mais on rajoute aussi de la complexité, c'est la bureaucratisation de la libéralisation. On est dans une situation d'oligopoles, que l'UE préfère car ils sont plus faciles à gérer au niveau européen que des dynamiques locales. Donc pour moi, oui, il y a besoin d'un changement de logique radical.

**P. Devuyst :** dans mon exposé, j'ai tenté de rester dans le cadre de la directive européenne. Je pense que l'UE a été flexible dans certains cas et je suis plutôt partisan de dire qu'il y a des espaces de liberté dans le cadre et qu'il faut les utiliser au maximum. De la même façon, lors de la rédaction des ordonnances bruxelloises, j'ai bénéficié de certains espaces de liberté. Un fournisseur avait porté plainte auprès de la Commission européenne mais celle-ci ne s'est pas retournée contre la Région bruxelloise car nous avons fait valoir la difficulté économique de nombreux citoyens. Elle peut donc parfois écouter. Je pense donc qu'il faut essayer de fonctionner avec le système, et celui-ci permet des libertés. C'est maintenant aux politiques belges de les exploiter et de mettre les choses en œuvre.

**2. Les dispositifs que vous proposez se développent à des échelles très différentes (une coopérative, une ville ou l'Etat dans son ensemble) et on peut supposer que l'échelle va également conditionner le dispositif de solidarité. Comment trouver un équilibre entre réappropriation et solidarité ?**

**A. Bolle :** au niveau des villes, la question de la solidarité entre espaces urbains et ruraux se pose beaucoup. Ce que l'on constate, c'est que de nombreuses villes, dans leur plan 0 carbone par exemple, se placent dans une position de partenariat avec les espaces ruraux pour avoir une solidarité au sein du territoire.

**3. Quelle articulation entre les modèles de coopératives et remunicipalisation ? Quel contrôle démocratique dans les processus de remunicipalisation ? Au niveau des coopératives, pour l'instant on constate qu'elles ne sont pas accessibles à n'importe qui et on est parfois assez loin d'un modèle de participation citoyenne (les investisseurs le font car c'est plus rentable que la Bourse). Les deux modèles sont-ils complémentaires ou antagonistes ?**

**D. Vansintjan :** là où les politiciens d'une ville laissent agir les citoyens et donnent toutes les clés de la coopérative aux citoyens...ce sont les meilleurs exemples de succès. Nous en Belgique, nous

avons réagi lorsqu'Eandis, une intercommunale, voulait attirer de nouveaux partenaires privés. Nous, en tant que coopérative de citoyens, nous avons réagi : « pourquoi ne nous donne-t-on pas l'opportunité, en tant que citoyens, de participer ? ». Le problème est aujourd'hui résolu mais nous sommes prêts à réagir si la situation se représente. D'autres part, il est faux de dire que tous les coopérateurs sont aisés. Par exemple, si les personnes ne peuvent pas payer la part en une fois, on propose des étalements. La moitié des coopérateurs n'ont pas d'adresse e-mail, ce sont des personnes âgées, des locataires, etc. C'est très important pour nous d'avoir une diversité de publics. Nous sommes très sensibles aux problématiques de précarité énergétique, et c'est entre autre pour ça qu'on vend l'énergie au prix coûtant. On ne veut pas faire de profit.

Par ailleurs, j'aimerais que, dans les intercommunales, les représentants des consommateurs remplacent les politiciens incapables de lire un bilan. A ce moment-là, la différence entre remunicipalisation et coopérative ne serait plus si importante.

**A. Bolle :** en Angleterre, les consommateurs ne font plus confiance aux grandes entreprises énergétiques. Les autorités locales apparaissent donc comme une alternative. Mais pour être une alternative crédible, elles doivent partir d'une initiative citoyenne et créée avec un modèle de gouvernance participatif et ouvert.

**G. Durivaux :** il n'y a pas de modèle unique, il y a une diversité d'hybrides. La participation citoyenne est essentielle pour la remunicipalisation ou la coopérative mais un des avantages d'avoir une collectivité locale dans la boucle, ce sont les synergies entre les différents services publics locaux, importantes dans le cadre de la transition.

**P. Devuyt :** dans l'ancien modèle, avec le comité de contrôle dissous en 2003, on associait les intercommunales, qui étaient présentes dans le comité. Mais l'ancien système faisait aussi en sorte que l'articulation avec, par exemple, les CPAS, les services sociaux, soit effective pour faire remonter les problématiques de terrain. Tout ça a été détruit par la multiplication des acteurs. Dans le projet d'ordonnance rédigé en 2005, j'avais prévu qu'il y ait un service commun à tous les CPAS à Bruxelles et qu'on dispatche les informations venant des différents fournisseurs en uniformisant la forme, pour augmenter l'efficacité. Mais avec la libéralisation, tout ce tissu social a disparu. On est dans une individualisation du consommateur. Dans les villes, la mobilisation des individus est très compliquée. Il faut aussi être conscient que la ville est leur espace de liberté où ils ne sont pas pointés du doigt parce qu'ils sont pauvres. Je suis partagé sur la question de la municipalisation.

## Débat politique (animé par Xavier Counasse, journaliste au Soir)

Etaient présents lors de ce débat, pour représenter leur parti :

- Emmanuel De Bock (Défi)
- Michel de Lamotte (CdH)
- Tom De Meester (PTB –PVDA)
- Corentin de Salle (MR)
- Karine Lalieux (PS)
- Philippe Lamberts (Ecolo)

Pour connaître la position des différentes personnalités politiques en présence quant à la libéralisation des marchés de l'énergie, nous vous invitons à visionner la courte vidéo tournée le jour

de l'évènement, bientôt disponible sur les sites internet du RWADE et du Centre d'Appui SocialEnergie.

## Conclusion (par Christine Mahy, RWLP)

Quand je suis arrivée au début de la journée, je me suis dit...mince, libéralisation, 10 ans, ce n'est qu'une catastrophe. On va sans doute conclure en disant « de toute façon, on ne peut rien faire, c'est imposé, on ne peut pas toucher à ça ». Mais finalement, je me réjouis pour trois raisons :

Tout d'abord, c'est probablement la première fois que, de bout en bout d'une journée consacrée à l'énergie, jamais nous n'avons incriminé le consommateur et notamment le consommateur appauvri, du fait que le problème serait dû à eux et qu'ils seraient des consommateurs irresponsables, ne sachant pas gérer leur énergie ou leurs équipements. Cela se fête. D'ordinaire, dans toutes les journées, colloques et réflexions, il y a systématiquement à un moment donné, massivement, la faute qui revient sur le consommateur en disant « c'est peut-être lui qui.. ? ». Ici cela n'a jamais été dit, et c'est une bonne chose. C'est un hommage à la population qui mérite d'être respectée par les institutions et les politiques qui la dirigent. Elle mérite qu'on réfléchisse en profondeur au type de système qu'on met en place pour accéder à un bien commun essentiel. Nous l'avons dit à plusieurs reprises, l'énergie c'est vital, c'est un bien commun, nous n'avons pas à nous en passer. Nous avons le droit d'y accéder comme un dû qui permet de vivre et de traverser l'existence dignement.

Ensuite, je me dis que dix ans, c'est à la fois vieux et très jeune. Il paraît compliqué, au regard de cette journée, de tirer un constat positif de ces 10 ans de libéralisation. Si on compare la libéralisation à une famille, comme l'a fait plus tôt Philippe Vauchel<sup>15</sup>, et que l'on personnifie la libéralisation par un petit garçon de 10 ans... Au vu de tout le mal que la libéralisation a fait autour d'elle en 10 ans, si elle était ce petit garçon, on l'enverrait devant le Juge de la jeunesse et on le placerait en IPPJ pour lui demander de réfléchir et d'analyser ce qu'il fait, de revenir avec de meilleures intentions et des propositions qui soient au regard de ce qu'il devrait être dans ses interactions avec la société.

Ce qui me réjouit dans tout cela, c'est qu'il y a des opportunités de faire changer les choses. Ce qui me réjouit moins, c'est qu'il n'y a pas seulement la libéralisation qui fait du mal aux gens et des problèmes pour les consommateurs. Il y a aussi les choix politiques de nos gouvernants qui rajoutent des couches. Ils rajoutent des couches quand ils favorisent des réglementations et orientations en faveur des distributeurs. Ils rajoutent des couches quand ils font des choix en matière de TVA, en matière de délai de prescription de la dette, beaucoup plus long en Belgique que dans certains pays voisins. Tout cela démontre qu'il y a des problèmes au niveau de la libéralisation mais aussi qu'il y a des problèmes de choix politiques, sur ce que représente l'énergie pour la population. Mais le côté positif de tout cela, c'est qu'il y a des leviers pour agir. On ne sort pas de cette salle sans rien dans les mains ou les poches.

Enfin, le troisième élément réjouissant, c'est d'avoir entendu la multitude des expériences qui parlent de remunicipalisation, de projets locaux et d'initiatives qui font lien entre environnement et justice sociale. C'est important et nous pourrions nous en inspirer. Il faut néanmoins être vigilant à ce que ces moteurs ne restent pas dans l'entre soi. Comment est-ce qu'on organise le droit pour tous ? Nous avons aussi entendu comme piste de solution aujourd'hui, un système généralisé qui permette à chacun d'accéder à l'énergie de façon constante, décente et qui ne grève pas le portefeuille. Aujourd'hui, nous avons rappelé que les gens qu'il faut conditionner dans leur fonctionnement, ce sont les opérateurs et les politiques, et non pas les gens à qui l'on veut imposer un compteur à

---

<sup>15</sup> Philippe Vauchel est un comédien ayant fait une intervention plus tôt dans la journée.

budget. Ce compteur est indigne et scandaleux, et les personnes finissent par l'intégrer comme un outil de gestion de leur quotidien et donc comme une perte d'autonomie. Les conditionnalités, elles doivent être imposées à ceux qui organisent le système pour que le droit soit effectif.

Moi, en tant que citoyenne, je ne veux pas passer mon temps à essayer de comprendre ma facture et quel fournisseur serait le plus intéressant, tous les mois. J'ai envie de passer mon temps au RWLP, avec ma famille, à manger avec des amis, à aller réfléchir politique. J'ai envie d'avoir de l'électricité et de participer, comme citoyenne, à un mécanisme qui soit juste et équitable pour tout le monde. Mais je pense qu'il y a plein d'associations qui n'ont plus envie de passer leur temps à essayer de comprendre les factures d'électricité, qui ont bien mieux à faire avec les gens en terme de dynamique d'éducation permanente, d'évolution de quartier, de lien social, etc. Il y a plein d'assistants sociaux dans les CPAS qui auraient bien mieux à faire que d'essayer de rattraper les dettes qui sont creusées, malgré eux, par les gens en terme d'énergie. Parce qu'ils pourraient faire de l'accompagnement social où les gens déposent sur la table ce sur quoi ils ont envie d'évoluer. Réfléchissons à un système qui libère ces forces-là. Parce qu'agir sur un système qui assure l'accès à l'énergie pour tous, ce serait aussi libérer l'énergie humaine mise au profit de choses nettement plus intéressantes dans la vie.

## **Chronique non-concluante (par Paul Hermant, FdSS)**

Comme certaines et certains d'entre vous le savent peut-être, je fais profession de conclusions non concluantes. C'est un petit métier de niche qui s'exerce ordinairement en cercle restreint, en fin de journée lorsque la lumière baisse. Me voyez-vous ? Me voici ! Je viens à vous les mains remplies d'offres, mais voilà, à l'heure où je propose mes non conclusions, la demande a le plus souvent un train à prendre, un enfant à aller chercher, un rendez-vous en ville, un apéro à honorer, enfin bref je vis de succès d'estime, je rate le plus souvent mon rendez-vous avec le grand public.

Alors, me direz-vous, pourquoi s'entêter, pourquoi s'obstiner, pourquoi persévérer ? Sans doute parce que je suis comme le marché de l'électricité : je ne suis ni rationnel ni raisonnable. Et aussi, parce que, comme la facture d'électricité, j'adore raconter des histoires...

La preuve, notre journée a commencé avec Stéphanie et les trois démarcheurs, on aurait presque dit un conte de Noël ou à mieux dire de Saint Nicolas et de sa fameuse mitre... Vous voyez l'affaire : les trois démarcheurs qui finissent dans le hachoir de Stéphanie et toc toc toc qui voilà ? C'est le grand Saint Nicolas... Sois sage, Stéphanie, rends-moi mes démarcheurs, je te ferai un beau cadeau. Plus beau que les cadeaux du Père Noël, ne crois pas au Père Noël, lui aussi il va te proposer de l'électricité pour ton hachoir, mais la mienne est meilleure. Pourquoi elle est meilleure, la mienne ? Quelle question idiote ! Tu veux que je t'explique à la place pourquoi les montres russes sont les meilleures du monde ? Tu la connais ? Tu la connais pas ? Parce qu'elles sont les plus rapides, si tu veux savoir et voilà pourquoi mon électricité est la meilleure, je ne peux pas te le faire comprendre autrement, c'est parce que j'ai gagné la bataille des idées, j'espère que tu me crois, parce que c'est un truc essentiel que tu me fasses confiance, Stéphanie, tout le marché repose sur la confiance, la confiance fait partie du marché, et si tu ne me crois pas, tu sais ce qui arrive aux enfants désobéissants, non ? Est-ce que tu ne me vois pas venir avec ma main invisible ?

Ainsi se termine l'histoire de Stéphanie, passons maintenant au rêve de Gabriel et à sa bonne nouvelle. Non pas celle de la botte d'oignons - car qui écoute encore les cours d'économie politique de Georges Brassens, ce n'est là que fariboles et billevesées dont on se moque, il faut bien dire,

comme de colin-tampon – mais pour son conseil avisé d’investir massivement dans le marché émergent des senioreries, car voilà bien l’horizon qui nous est proposé pour inventer l’avenir : investir dans la vieillesse... Merci Gabriel de nous avoir alertés sur ce projet majeur de société. On ne sait jamais que ça donne l’idée à certains d’investir dans la pauvreté. Là aussi il y a une niche. Une niche, que dis-je, un chenil ! Et il risque de s’agrandir encore ce chenil puisque Jean-Pierre Hansen pronostiquait tout à l’heure qu’il n’y aurait pas de réversibilité pour ce qui concerne cette manière de gérer l’énergie qui produit tant d’inégalités, comme on l’a entendu ici pendant toute la journée. Les pesanteurs administratives et politiques sont trop importantes a-t-il dit, voilà c’est dit, la libéralisation a dix ans et elle est déjà obèse, elle va sur son poids, tranquille, tranquille, la libéralisation... On ne sait toujours pas (même si on commence à s’en douter) pourquoi elle est là, on ne sait toujours pas à quoi elle peut bien servir (pour le consommateur, j’entends, bien sûr), mais enfin elle est là, plan plan, la libéralisation. Elle a doublé la facture de Dirk Vansintjan, comme ça tout le monde devient un peu plus lourd... Et c’est comme ça que, *in fine*, ceux qui pèsent le plus lourd et qui ne s’appellent pas Dirk Vansintjan mais qui seraient par exemple des industriels, paient moins et que ceux qui sont plus petits et plus légers paient plus, je ne sais pas si c’est très clair mon histoire de la libéralisation, de ses appétits et de ses lourdeurs d’estomac, mais enfin c’est un peu comme avec l’Allemagne au football, on sait très bien qui gagne à la fin et comment l’histoire se termine. Quoique, quoique... Ainsi qu’on vient de le voir avec le glyphosate, il n’est pas du tout certain que l’équipe d’Allemagne joue toujours ensemble ni toujours dans le même sens...

Et il est temps donc, d’en arriver à ce que j’appellerais « le théorème de Hansen » et de se demander si, dans l’hypothèse de la création de ce qui a été appelé des « communautés d’électricité » (des communautés de quartier, voire de rue, qui produiraient leur propre énergie électrique), il serait tout-à-fait certain, comme le supposait tout à l’heure Jean-Pierre Hansen qu’elles produiraient en même temps des inégalités sociales. La chose est-elle vraiment démontrable ? La réponse qui est venue dans l’après-midi est : « Et pourtant ça tourne », ça tourne un peu partout dans les municipalités d’Europe qui sont en train de se réapproprier l’énergie, et cela fait partie de la preuve qui est en train de se construire que nous ne sommes pas condamnés à ce que j’appellerais, par antithèse au début de l’intervention matinale de JP Hansen, à un « archipel de chapelles ». Chapelles privées, à peu près privées, à moitié, à demi, tout à fait, là où le bien commun cède le pas à l’intérêt général qui n’est pas comme on le sait le meilleur guide en matière de rêve politique et d’audace sociale.

Et la question est alors de savoir s’il est possible de reconstruire des services publics à partir des publics, même si on a effectivement bien compris que la fabrication de ces publics n’était pas exempte d’un certain nombre de questions : les coopératives sont-elles vraiment coopératives, la démocratie locale est-elle suffisamment démocratique, etc, etc... La transition, on le sait bien, est difficile aux pauvres. Un peu moins, peut-être en Italie, n’est-ce pas Philippe Devuyst ? Et merci à vous d’ailleurs d’avoir expliqué – comme Christine Mahy vient de le faire à son tour- comment il devient de plus en plus indigne de faire porter sur les individus des responsabilités qui sont globales et comment, à la libéralisation, le politique et l’administratif surajoutent effectivement des strates d’injonctions et de devoirs qui n’ont pas spontanément d’équivalents en droit.

Une facture d’électricité a dit Philippe Vauchel, je crois, c’est une deuxième feuille d’impôts. Filons plus loin la métaphore : peut-être bien, alors, que la rédaction des conditions de compréhension d’une facture d’électricité s’apparenterait alors à l’écriture d’une nouvelle Constitution... Car, comme

on vient de le dire encore et comme on l'a répété à longueur de journée, la transition énergétique n'ira pas sans la signature d'un nouveau contrat social...

Voilà. Et si mes conclusions vous semblent à peu près aussi non concluantes que la libéralisation dix ans plus tard, c'est que j'aurai parfaitement réussi mon coup ou que vous croyez toujours à Saint Nicolas et à sa fameuse mitre.